

Subir les coups, prise au piège « cohabitant »

Avant de lire

Dans le cadre de notre série élections, nous donnons la parole à des « personnes ordinaires », celles qu'on n'entend pas ou peu et tentent de s'en sortir sans faire de bruit. Leurs histoires méritent pourtant d'être racontées car elles symbolisent aussi des dysfonctionnements de notre société ou des thématiques qui méritent de trouver une place dans les programmes politiques.

Aujourd'hui : l'histoire de Cristina (nom d'emprunt), piégée par la loi sur le statut de cohabitant.

Le portrait

Cristina, comme trop d'autres femmes, a subi des violences conjugales. Sans pouvoir en parler.

La faute au statut de « cohabitant ». Engrenage.

● **Jean-Christophe
HERMINAIRE**

Elle fait face, courageuse. Mais peine à endiguer les larmes qui noient ses yeux fatigués quand elle évoque son « cauchemar ». Cristina se lève, disparaît un moment, revient, soupire. « Comment peut-on faire vivre des êtres humains comme ça ? Jamais je n'aurais vécu cela s'il n'y avait pas eu cette loi sur le statut de cohabitant. Alors oui, c'est mon vécu. À moi, et à tant d'autres. »

Le vécu de cette femme, c'est la violence conjugale. Et la dissimulation pour cacher sa vie en couple, une situation de « cohabitante ». Cristina a enduré les coups durant des an-

nées par crainte de perdre des allocations. Se taire, ne rien dévoiler, pas même à ses enfants.

« Quand il y avait des disputes, je devais fermer les fenêtres et les portes. Je lui disais : les voisins vont entendre, mais ça ne le calmait pas. S'ils avaient appelé la police, j'étais coincée. » La voisine d'à côté « heureusement était sourde ». Heureusement...

Un père mineur. Depuis ses 14 ans, Cristina a travaillé. Dans la vente, à l'usine. Une vie de bosseuse, qui l'a laissée usée, abîmée. Les ennuis de santé se succèdent, les opérations aussi. C'est l'engrenage,

qui broie sa vie de famille.

« Tant que je travaillais, ça n'était pas comme ça avec mon mari. On se voyait moins. » Se retrouver en tête à tête, 24 h sur 24, dans une situation financière précaire, tourne au vinaigre. La pression morale, les coups, de plus en plus. « C'est un homme que j'ai beaucoup aimé, mais je ne connaissais pas cette personne. » Manipulateur agressif. « J'étais affaiblie, tant au niveau moral que de ma santé. J'en étais arrivée au stade où je doutais de moi. »

Cristina ne peut plus travailler et reçoit une allocation

de la mutuelle. Son mari y émarge aussi, après le chômage. Lui se domicilie ailleurs, pour bénéficier du statut « d'isolé », plus avantageux. Une adresse boîte aux lettres.

A deux, en « fraudant », ils touchent à peine plus de

« C'est invivable pour quelqu'un qui, comme moi, a toujours suivi le droit chemin. »

2 100 € par mois. Ce qui les laisse chacun sous le seuil de pauvreté. « On ne pouvait pas se permettre d'encore perdre 40 % de nos revenus. Sans cette menace, je n'aurais pas vécu ce

que j'ai vécu. »

« J'ai cotisé pleinement durant 45 ans, et puis quand j'en ai eu besoin, il a fallu tricher... », regrette Cristina. Pour ne pas montrer qu'elle « cohabite », même si la double vie du mari le rend souvent absent, « j'ai dû porter un masque. Je me suis mise en retrait ; je n'avais plus de vie sociale ; je me sentais isolée, même vis-à-vis des voisins. C'est une vie de mensonge. Quand je me retrouvais à l'hôpital, il fallait dire que l'homme avec qui je venais était juste un ami. »

« J'aurais dû réagir autrement mais avec la peur, je me taisais. Il était conscient que je ne pouvais pas appeler la police. Il avait ce pouvoir sur moi. » Le cauchemar a duré sept ans. Et quand Cristina a été pensionnée, le

problème n'était pas réglé : elle risquait de perdre des avantages liés au statut Vipo.

Un jour, soutenue par ses enfants, elle a eu le courage de rompre. Elle est officiellement divorcée. Son mari s'est évaporé, la laissant avec des dettes qu'elle doit rembourser.

Cristina se dit « contente » quand, sur le marché, elle dégote une salade à 80 cents. Mais le risque d'être accusée de fraude plane toujours. Cette femme se dévoile, mais son visage doit rester caché. « J'en suis sortie. Mais il y en a tant d'autres. Et encore maintenant, je suis réduite au silence. Je ne peux en parler à personne, par crainte que cela se retourne contre moi. Ce passage-là, je l'emporte jusqu'à ma mort. » ■

-ÉdA/ICH

Les revendications

▼
Que le statut de
cohabitant soit supprimé

▼
Une personne, un droit

▼
Revalorisation des
revenus de remplacement

▼
Revalorisation
des petites pensions

Le décryptage

Les partis flamands y sont moins sensibles

Au niveau des partis francophones, en dehors du MR et du PP, il y a une quasi-unanimité en faveur de « l'individualisation des droits sociaux ». C'est-à-dire d'accorder les allocations en fonction des droits acquis par chacun, et non de sa situation familiale. « Clairement, au niveau de l'opinion publique, on est parvenu à convaincre », se réjouit Maco Méo, responsable à la Ligue des familles de la solide campagne « Ensemble sous le même toit » menée pour faire supprimer le statut de cohabitant.

Un statut créé en 1981, qui dit-elle « pénalise les solidarités » et « dont les femmes sont aujourd'hui les premières victimes. » C'est l'histoire de Cristina, qui ne peut compter sur l'aide de la police, d'assistants sociaux ou de ses voisins pour fuir la violence conjugale. C'est aussi cette jeune fille, enceinte, qui ne peut aller vivre

avec son copain parce qu'elle, ou lui, verrait amputer son complément de chômage.

Ils ne sont plus orphelins

C'est aussi cette dame qui voulait accueillir chez elle sa mère âgée mais qui, pour ne pas que l'allocation du CPAS passe de 1 000 à 400 € en « cohabitant », a dû se résoudre à la placer au home. C'est cette veuve qui voit supprimée la pension d'orphelin de ses enfants parce qu'elle est retombée amoureuse d'un homme. Comme s'il était établi que ce nouveau compagnon « allait supporter matériellement l'éducation de ses enfants, et comme s'ils n'avaient jamais perdu leur papa... »

« Quand vous bénéficiez de ce genre de revenus de complément, vous ne pouvez pas accueillir un parent âgé, ou un fils handicapé, ni recomposer un ménage, ni même colouer avec quelqu'un », poursuit Maco Méo. « On a su

convaincre parce que personne n'est à l'abri. S'il n'y avait pas de statut de cohabitant, les marchands de sommeil ne s'en mettraient pas plein les poches, les gens feraient des économies de loyers, de chauffage, les familles pourraient être plus solidaires. Et on ferait l'économie de tous ces contrôles pour compter le nombre de brosses à dents. C'est le règne de la suspicion. »

Gaffe aux droits dérivés

L'écueil politique, dit-elle, c'est que la matière est fédérale et que les partis flamands sont moins sensibles, « parce qu'en Flandre, il y a moins de chômage, moins de gens au CPAS, moins de pauvreté ».

L'autre bémol, dont les partis politiques sont conscients, c'est que « pour les droits dérivés, c'est plus compliqué. Il faudra y aller progressivement avec l'individualisation des droits sociaux, sinon on aurait des femmes qui perdraient la pension de leur mari. » ■ **J.-C.H.**

Au programme des partis

Le PS propose qu'à l'avenir, les allocations sociales soient accordées à chacun en fonction des droits individuels, c'est-à-dire des droits que la personne a ouverts en vertu de son propre parcours professionnel.



« Ces allocations ne peuvent être liées à la situation familiale et les choix de vie personnels ne peuvent influencer le montant de l'allocation sociale perçue, pour une question d'égalité, entre femmes et hommes et entre les travailleurs qui cotisent à la sécurité sociale. » La priorité du PS est d'appliquer dès à présent l'individualisation des droits sociaux aux jeunes qui entament leur carrière. Deuxième priorité : la suppression du statut de cohabitant afin que chacun dispose au minimum d'une allocation correspondant à l'actuel montant pour un isolé. Puis, à côté de l'individualisation des droits liés à la sécurité sociale, se posera la question des droits en matière d'allocations d'assistance.

Le cdH veut également tendre vers l'individualisation des droits sociaux. Il faut « supprimer dès maintenant », pour les allocations sociales, le statut de cohabitant « qui est un piège pour ceux qui souhaitent habiter ensemble et être solidaires mutuellement ». En matière d'assistance sociale et de sécurité sociale, le statut de cohabitant doit « disparaître » mais le cdH compte maintenir, en matière de pensions légales, la distinction entre taux isolé et taux ménage.



Le MR n'évoque que la cohabitation légale, qu'elle souhaite réformer pour introduire, « de façon subsidiaire et limitée dans le temps, la notion de devoir de secours en cas de séparation, tout en permettant aux parties d'exclure cette possibilité si elles y consentent expressément. » Permettre aussi au cohabitant d'hériter de son partenaire en cas d'absence d'autres héritiers.



Aucune mention au statut de « cohabitant » dans le programme du parti populaire.

DéFI entend remplacer à terme les droits dérivés (celui dont dispose une personne uniquement en raison de son mariage, de son lien de parenté avec un travailleur ou d'une cohabitation) par les droits individuels mais estime qu'une telle évolution « devrait se faire progressivement, avec maintien des droits acquis. Ainsi, la sécurité sociale n'aura progressivement plus de lien avec la situation familiale et contribuera notamment à une plus grande égalité de traitement entre les femmes et les hommes ». Deux étapes devraient être franchies sous la prochaine législature : la suppression des droits dérivés dans les allocations familiales et pour les personnes handicapées.



Le PTB veut l'individualisation des droits sociaux, estimant que « le statut de cohabitant et les allocations réduites qui l'accompagnent rendent les femmes dépendantes de leur conjoint et les plonge dans la pauvreté ». Il estime que ce modèle est dépassé et que le calcul des allocations ne doit pas dépendre du mode de vie. Le PTB souhaite ainsi individualiser le droit au revenu d'intégration et que l'allocation pour incapacité de travail, revalorisée, ne soit plus calculée durant deux ans en fonction de la composition familiale, comme c'est le cas actuellement après un an de maladie.

